



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 01 mars 2024

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

Maintien en crise et en alerte renforcée « sécheresse » de plusieurs bassins versants du département de l'Hérault

Rétrogradation des seuils de restriction pour le bassin versant de l'Argent double Ognon

Le comité de suivi de la ressource en eau de l'Hérault s'est réuni le 20 février 2024.

Les derniers épisodes de pluie ont permis d'améliorer temporairement l'hydrologie des cours d'eau sur le département. **En revanche, les niveaux des nappes souterraines sont bas et très largement inférieurs aux normales localement (Hérault, nappe astienne, Orb).**

Au regard de ces éléments, des prévisions météorologiques à court terme et en cohérence avec les décisions des départements voisins, le préfet de l'Hérault a décidé :

- le maintien en **crise** des bassins versants de l'Orb aval et de l'Aude aval Berre et Rieu,
- le maintien en **alerte renforcée** des bassins versants du Lez-Mosson, de l'Hérault aval, de l'axe Orb soutenu, de l'Orb amont, du Jaur, de la nappe astienne et de la Cesse,
- le maintien en **alerte** des bassins versants de l'Or, de l'Hérault amont et de la Lergue,
- le maintien en **vigilance** de la nappe des Molasses de Castries et du canal du Midi,
- la rétrogradation en **vigilance** du bassin versant de l'Argent double Ognon,
- l'absence de restrictions sur les bassins versants du Vidourle, de l'Agout, du Thoré amont et de l'axe Lez soutenu.

Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à une commune en utilisant l'outil numérique de la DDTM de l'Hérault : [la carte interactive RestrEau 34](#)

Pour rappel, les mesures de restrictions concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques. **Des infographies pour le grand public sont consultables sur** : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.

La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » et toutes informations sur le sujet sont à retrouver sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>